

Compte rendu de séance

Séance du 22 novembre 2019

L'an 2019 et le 22 novembre 2019 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de RAVAUD Véronique Maire.

Présents : Mme RAVAUD Véronique, Maire, Mmes : BELTZER Valérie, SERRE Micheline, MM : GILGER Pascal, LAMARRE Mickaël, SKOWRON Patrice

Absent(s) ayant donné procuration : M. HANEMIAN Thierry à M. SKOWRON Patrice

Absent(s) excusés : MASSON Philippe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 7

Date de la convocation : 15 novembre 2019

Date d'affichage : 15 novembre 2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme SERRE Micheline

Mme le Maire ouvre la séance et le compte rendu du 10 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET - 2019

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **DE DEMANDER** le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de Conseil et de Budget au titre de l'année 2019.
- **D'ACCORDER** :
 - à **Madame Florine PINON, comptable public** :
 - une indemnité de conseil sur 240 jours **soit 169.97 €**
 - une indemnité de budget à un taux de 100 % **soit 30.49 €**
 - à **Madame Euphrasie GENET, comptable public** :
 - une indemnité de conseil sur 120 jours **soit 84,98 €**
- **DIT** que ces crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

FORET – COUPES DE L'EXERCICE 2020

Madame le Maire a ouvert la séance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à l'Office National des Forêts :

- le martelage des parcelles 10 Est, 12 et 16.2 de la forêt communale de Menou au titre de l'exercice 2020,
- la mise en vente des produits martelés au cours des prochaines ventes de l'Office National des Forêts,
- la délivrance des houppiers dans les parcelles 10Est et 16.2 au profit des affouagistes sous la responsabilité des garants qui seront nommés après installation en 2020 du nouveau conseil municipal.

ADHESION AU POLE SANTE SECURITE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA NIEVRE

Le Centre de gestion de la Nièvre a mis en place un pôle santé sécurité au travail regroupant un service de médecine préventive à compter du 1^{er} janvier 2020.

La commune décide d'adhérer à l'ensemble des prestations offertes décrites dans la convention d'adhésion à compter du 01/01/2020.

CREATION D'EMPLOI D'UN AGENT RECENSEUR :

Mme le maire informe le conseil que le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 16 février 2020 et qu'il convient de créer un emploi d'agent recenseur. La dotation d'Etat prévue pour cette prestation s'élève à 488 €. Mme le Maire propose d'ajouter la somme de 100 € à cette rémunération.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

MOTION DE REFUS DE LA NOUVELLE ORGANISATION DES FINANCES PUBLIQUES*

Madame le Maire donne lecture d'une motion proposée par l'Association des Maires Ruraux de France invitant le conseil municipal à refuser la nouvelle organisation des finances publiques.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- **ADOpte** la motion proposée par l'Association des Maires Ruraux de France.

CREATION DE POSTE

Madame le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu que l'agent remplissant les fonctions d'adjoint administratif au sein de la collectivité a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} Avril 2020, il convient de recruter un agent pour le remplacer afin de maintenir le suivi du service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un emploi permanent à temps non - complet pour une durée de travail hebdomadaire de 17h30 à compter du 01/02/2020 dont les fonctions seront exercées par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3,2° de la loi du 26 janvier 1984.

RAPPORT D'ACTIVITES CCHNVY 2018

Madame Le Maire donne lecture du rapport d'activités 2018 de la Communauté de Commune du Haut Nivernais Vaux d'Yonne. Celui-ci est consultable en mairie

Questions diverses :

- **TRAVAUX DE LA TETE RONDE:** en recherche de financement.
- **VOIRIE :** les travaux sont terminés hormis quelques calages.
- **RADARS PEDAGOGIQUES :** posés et en état de fonctionnement.
- **AGENCE POSTALE :** les travaux d'aménagement ont été remboursés intégralement.
- **VENTE DE BOIS :** effectuée pour un montant de 13379 €.
- **CHANGEMENT DES MENUISERIES DES LOGEMENTS COMMUNAUX ET DE LA MAIRIE :** subventionné à 90%.
- **FLEURISSEMENT :** récompense attribuée à la commune et à quelques habitants.

Séance levée à : 20h45

En mairie, le 28 novembre 2019
Le Maire
Véronique RAVAUD

